

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 28 mars 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

Pouvoirs :

Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à Mme Marie-Christine LAURENT
Mme Anne TAILLEUX, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Absents n'ayant pas donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MONPEYSSEN
M. Daniel MOUTARD
M. Yves RINCK

Est désigné comme secrétaire de séance : M. Erwan ALLÉE

2024 - 04 - 36 / AFFAIRES FINANCIERES BUDGET ZAC DU GRAND TILLEUL APPROBATION DE LA REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil municipal de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos et des restes à réaliser avant l'adoption du compte administratif s'il est possible d'estimer les résultats à l'issue de la journée complémentaire.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents annexés à la délibération).

Les résultats seront néanmoins définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif. Si le compte administratif fait alors apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

A l'issue des dernières écritures passées sur l'exercice 2023 (voir états annexés), les résultats prévisionnels sont les suivants :

Section	Fonctionnement	Investissement
Total des dépenses	1 391 892.00 €	1 301 682.00 €
Total des recettes	1 391 892.00 €	1 391 892.00 €
Résultats de l'exercice 2023	0.00 €	90 210.00 €
Excédent / Déficit reporté 2022	0.00 €	- 1 391 892.00 €
Résultat cumulé (sans les restes à réaliser)	0.00 €	- 1 301 682.00 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Solde des restes à réaliser		
Résultats 2023	0.00 €	1 301 682.00 €
Affectation résultat 1068		
Reprise anticipée	0.00 €	- 1 301 682.00 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2024, ainsi que le détail des restes à réaliser.

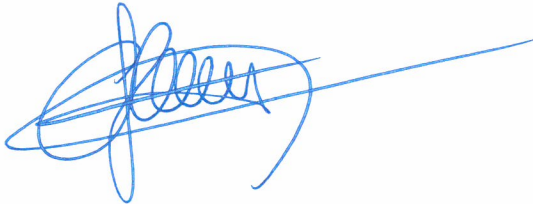
La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide

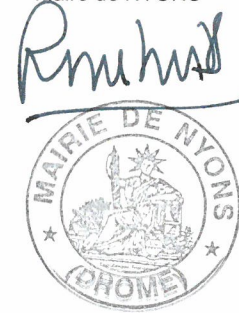
POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 telle que présentée ci-dessus.

Erwan ALLÉE
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 391 892,00	G 1 391 892,00	G-A 0,00
	Section d'investissement	B 1 301 682,00	H 1 391 892,00	H-B 90 210,00

		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 1 391 892,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 4 085 466,00	Q= G+H+I+J 2 783 784,00	=Q-P -1 301 682,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 391 892,00	= G+I+K 1 391 892,00	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F 2 693 574,00	= H+J+L 1 391 892,00	-1 301 682,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 085 466,00	= G+H+I+J+K+L 2 783 784,00	-1 301 682,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

**Reste à réaliser
Investissement**

Budget ZAC



DEPENSES					
N° Pièce	Tiers	Désignation	Compte Opérat°/Fonct°/Nature	Montant	Reste à réaliser
NEANT					
				0,00	0,00

RECETTES					
N° Pièce	Tiers	Désignation	Compte Opérat°/Fonct°/Nature	Montant	Reste à réaliser
NEANT					
				0,00	0,00

AC

FE